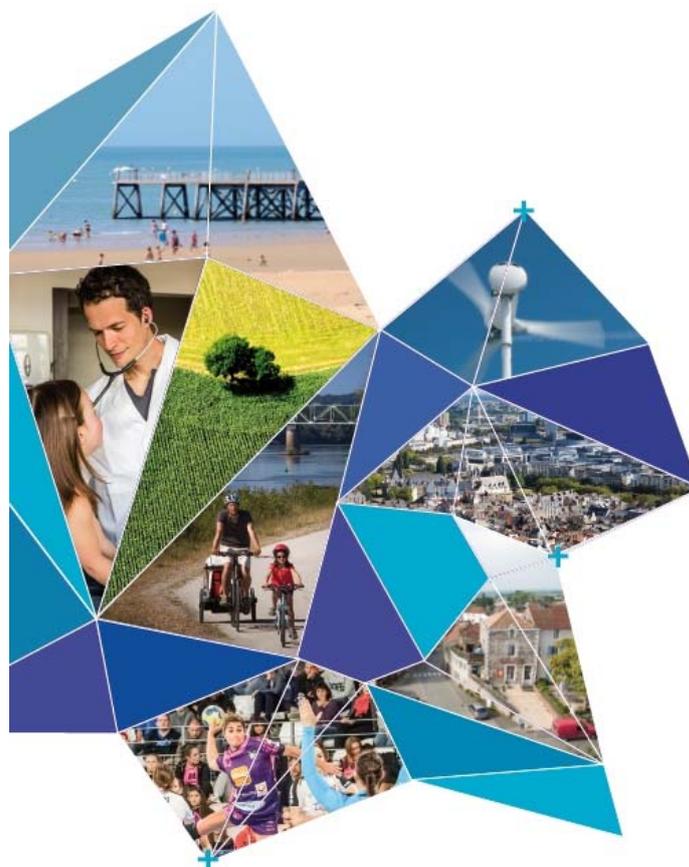


Le jeudi 3 octobre 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de Laval Agglomération**

5,575 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par Laval Agglomération	p.3
③ Le territoire : Laval Agglomération	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Loanne Useldinger : loanne.useldinger@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 28

Jeudi 3 octobre 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec Laval Agglomération

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec François Zocchetto, Maire de Laval et président de Laval Agglomération doté de 5 575 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Laval Agglomération**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **5 575 000 €**.

A travers ce contrat, Laval Agglomération souhaite engager des projets sur 4 thématiques.

- **Thématique n°1 : La transition énergétique**

Objectifs :

- Soutenir les projets et actions répondant à l'un des 5 piliers de la feuille de route « Transition énergétique » (production d'énergies renouvelables, transformation du parc immobilier, mobilité durable, stockage de l'énergie, réseaux intelligents).

- **Thématique n°2 : Politique en faveur des centre-bourgs**

Objectifs :

Eviter la désertification des bourgs en pérennisant les services marchands hors de la ville centre

- Améliorer la sécurité en aménageant les voiries.
- Construire ou réhabiliter des logements et des commerces de proximité dans les centres-bourgs.

- **Thématique n°3 : Améliorer l'offre en services publics et en équipements culturels, sportifs et de loisirs**

Objectifs :

- Offrir des services publics de qualité aux usagers.
- Avoir un maillage harmonieux sur tout le territoire d'équipements et d'installations répondant aux besoins.

- **Thématique n°4 : Favoriser l'environnement**

Objectifs :

- Réduire l'émission des gaz à effet de serre.
- Rendre le territoire moins dépendant énergétiquement en développant les énergies renouvelables.
- Protéger la faune et la flore sur le territoire.
- Réduire la consommation d'énergie.

A ce jour, quinze opérations du CTR 2020 Laval Agglo ont été attribuées pour un montant total de 981 341 € soit un taux d'engagement du contrat de 17%.

PROJETS ENGAGES EN CP	Localisation	Coût	Subvention Région votée
La pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de stockage des boues station d'épuration à Laval	Laval	249 950 €	199 960 €
La construction de vestiaires de football	Entrammes	341 564 €	59 527 €
L'aménagement de la rue de Laval	Soulgé sur Ouette	681 000 €	35 527 €
L'aménagement des espaces publics du centre-ville de Louverné	Louverné	3 600 754 €	80 000 €
L'Aménagement urbain et paysager du centre-bourg	Bonchamp Les Laval	938 042 €	93 183 €
La rénovation du réseau communal d'éclairage public	Parné sur Roc	85 681 €	38 004 €
La requalification de la rue du Haut Bourg	St Berthevin	296 046 €	80 000 €
L'extension de la maison de quartier de Grenoux	Laval	58 028 €	22 157 €
La construction du foyer des jeunes - pôle associatif	Bonchamp Les Laval	1 317 000 €	100 000 €
La création d'un City-Stade	Nuillé sur Vicoin	86 050 €	26 397 €
La création d'un City-Stade	Saint Germain le Fouilloux	54 796 €	21 918 €
La création d'un parc environnemental	Changé	235 000 €	22 113 €
L'aménagement de la place Colbert	Saint Berthevin	761 000 €	136 016 €
L'aménagement de sécurité de la rue de la mairie et de la rue du port	Saint-Jean sur Mayenne	169 200 €	52 469 €
La rénovation des cuisines de la salle communale Abbé Saget	La Chapelle Anthenaïse	35 175 €	14 070 €
Total		8 909 286 €	981 341 €

Focus projet : Visite du chantier du Pôle culturel — Conservatoire à rayonnement départemental

4



Logo
LAVAL

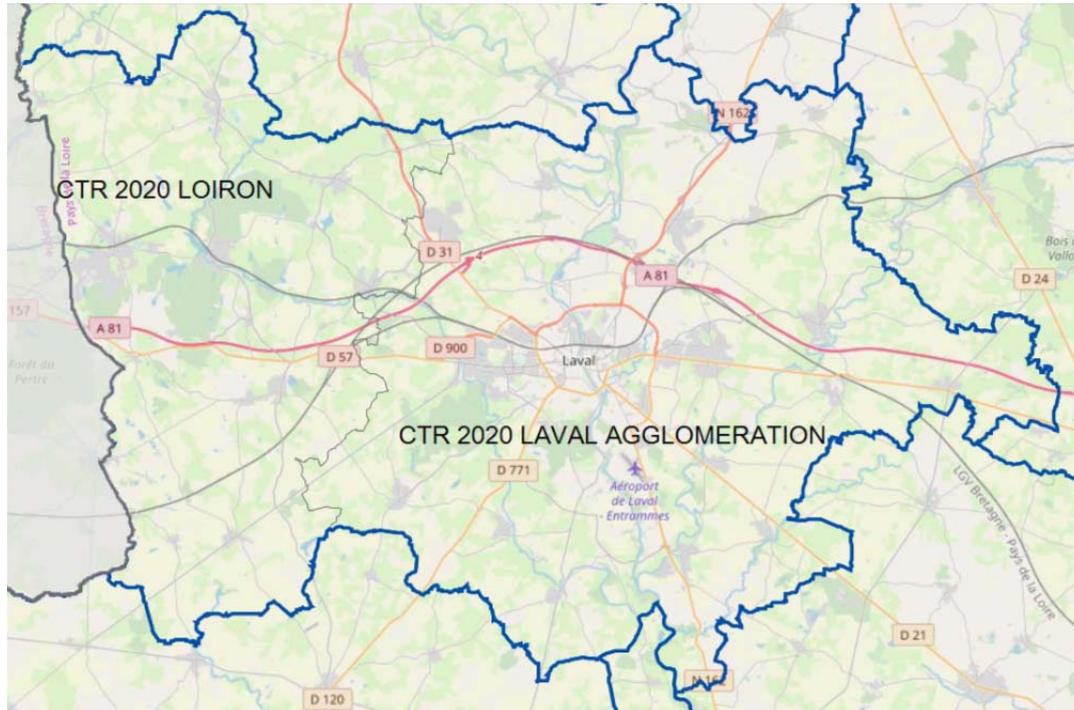
Vue extérieure, façade d'entrée principale

L'actuel Conservatoire, situé dans l'ancienne caserne Corbineau, est obsolète et inadapté aux nouvelles pratiques et au fonctionnement en réseau des pôles artistiques communautaires. Le site du Crédit Foncier de France, situé à proximité du centre-ville de Laval devenant disponible suite au déménagement de cet organisme vers la ZAC de la Gare de Laval, les élus communautaires ont décidé d'y installer le futur conservatoire. Il s'agit de développer des espaces adaptés aux activités artistiques et de mettre en place les outils de pratiques et de

rencontres culturelles et artistiques accessibles à tous au sein d'un véritable lieu citoyen. Ce site constituera à la fois, un des pôles d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre et arts visuels) et le siège du conservatoire communautaire. Il accueillera également les services centraux de la direction des affaires culturelles.

Le montant du projet est estimé à 27,32 M€ TTC. La Région accompagne ce projet à hauteur de 8 286 075 € dont 1 M€ dans le cadre du CTR 2020 signé aujourd'hui.

La Communauté d'agglomération de Laval



La Communauté d'agglomération de Laval est située au sud-ouest du département de la Mayenne. Elle rassemble 34 communes et compte 117 000 habitants sur un territoire de 686 km². Le périmètre de Laval Agglomération a évolué avec la fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron, au 1^{er} janvier 2019, Le CTR 2020 est signé sur le périmètre de Laval Agglomération avant fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron car un CTR 2020 a été approuvé le 16 février 2018 avec ce territoire.

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fait sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets peuvent concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 715 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 30 566 862 € soit près de 51 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de Laval Agglomération l'engagement de la Région s'élève à 1 163 414 € pour 30 projets.

Fonds Ecole :

- **Nuillé-sur-Vicoin** - Réfection du toit abritant les associations et l'accueil périscolaire – 16 100 €
- **Parné-sur-Roc** – Création d'une salle de classe pour les ATSEM, transformation d'une classe en dortoir – 21 112 €

- **Saint-Jean-sur-Mayenne** – Construction de 3 salles de classes primaires et d’une salle multi-activités à l’école publique Elise Freinet – 57 183 €
- **Le Bourgneuf-la-Forêt** – Construction de locaux périscolaires – 52 778 €
- **Saint-Pierre-la-Cour** – Construction d’un pôle pour activités péri-scolaire – 100 000 €
- **Montjean** – Construction d’un restaurant et d’un centre de loisirs/accueil périscolaire – 55 450 €
- **Argentré** – Rénovation thermique des écoles primaires publiques – 15 800 €
- **L’Huisserie** – Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l’accueil périscolaire – 100 000 €
- **Châlons-du-Maine** – Rénovation du bâtiment ancien de l’école de Châlons-du-Maine – 21 000 €
- **Port-Brillet** – Construction d’une garderie – 33 150 €
- **Beaulieu-sur-Oudon** – Travaux de restructuration de l’école, garderie, cantine – 100 000 €
- **Le Genest-Saint-Isle** – Construction de l’école élémentaire – 100 000 €
- **Montigné-le-Brillant** – Aménagement des extérieurs des locaux scolaires et périscolaires – 4 333 €
- **Entrammes** – Rénovation des salles du restaurant scolaire et achat de mobilier – 1 200 €

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Entrammes** – Rénovation de la salle omnisports et de la salle de tennis – 28 370 €
- **Saint-Jean-sur-Mayenne** – Aménagement d’un sentier pédagogique afin de valoriser le patrimoine naturel – 1 200 €
- **La Brûlatte** – Travaux d’aménagement et de sécurisation routière dans la traversée du Bourg – 20 000 €
- **Saint-Ouen-des-Toits** – Réalisation d’un pôle de commerces en centre-bourg – 50 000 €
- **Port-Brillet** – Réhabilitation et extension d’une salle de sports – 50 000 €
- **Le Bourgneuf-la-Forêt** – Construction d’une crèche – 35 555 €
- **Saint-Pierre-la-Cour** – Réfection de la toiture d’un bâtiment public – 22 337 €
- **Forcé** – Travaux d’aménagement de la route de Bazougers – 24 504 €
- **Olivet** – Travaux de réfection de la salle polyvalente « Saint Laurent » - 30 000 €
- **L’Huisserie** – Acquisition d’une médiathèque en VEFA – 50 000 €
- **La Gravelle** – Travaux d’aménagements aux abords de l’école – 17 740 €
- **Beaulieu-sur-Oudon** – Travaux d’aménagement du bourg – 50 000 €
- **Ahuillé** – Réhabilitation bar/restaurant, un logement et aménagements voiries – 50 000 €
- **Launay-Villiers** – Aménagement d’une salle de rencontres – 25 852 €
- **Le Genest-Saint-Isle** – Travaux de réparation des voiries – 10 000 €
- **Argentré** – Acquisition d’une tribune télescopique et réaménagement de l’espace jeunesse – 19 750 €